

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA GUADELOUPE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
COMMUNE DE BAIE MAHAULT

Mise à 2x2 voies de la RD32

Avant-Projet

RD32	Juillet 2016
Plan de situation	Plan n°1
Vue en plan	1/10000
	1264-01

INDICE	DATE	MODIFICATION
1	07/2015	Première émission



19 Residence du logon bleu  
Morne Nifine  
97190 LE COSIER  
TEL: 9081-51 FAX: 9076-96

Photos de la zone d'implantation et localisation des prises de vue



Source : Google Earth - Photo aérienne 2014



Photo 1 - Août 2016



Photo 2 - Août 2016

Avant-Projet

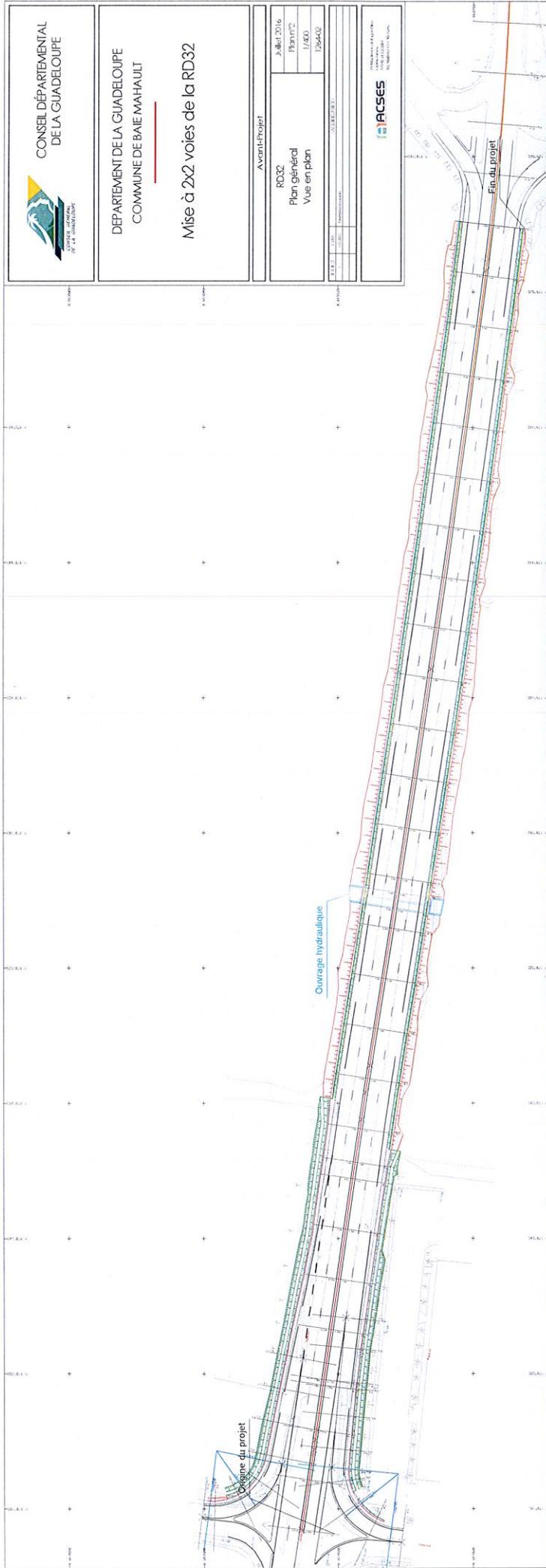
RD32  
Plan général  
Vue en plan

Juillet 2016  
Plan n°2  
1/800  
15840

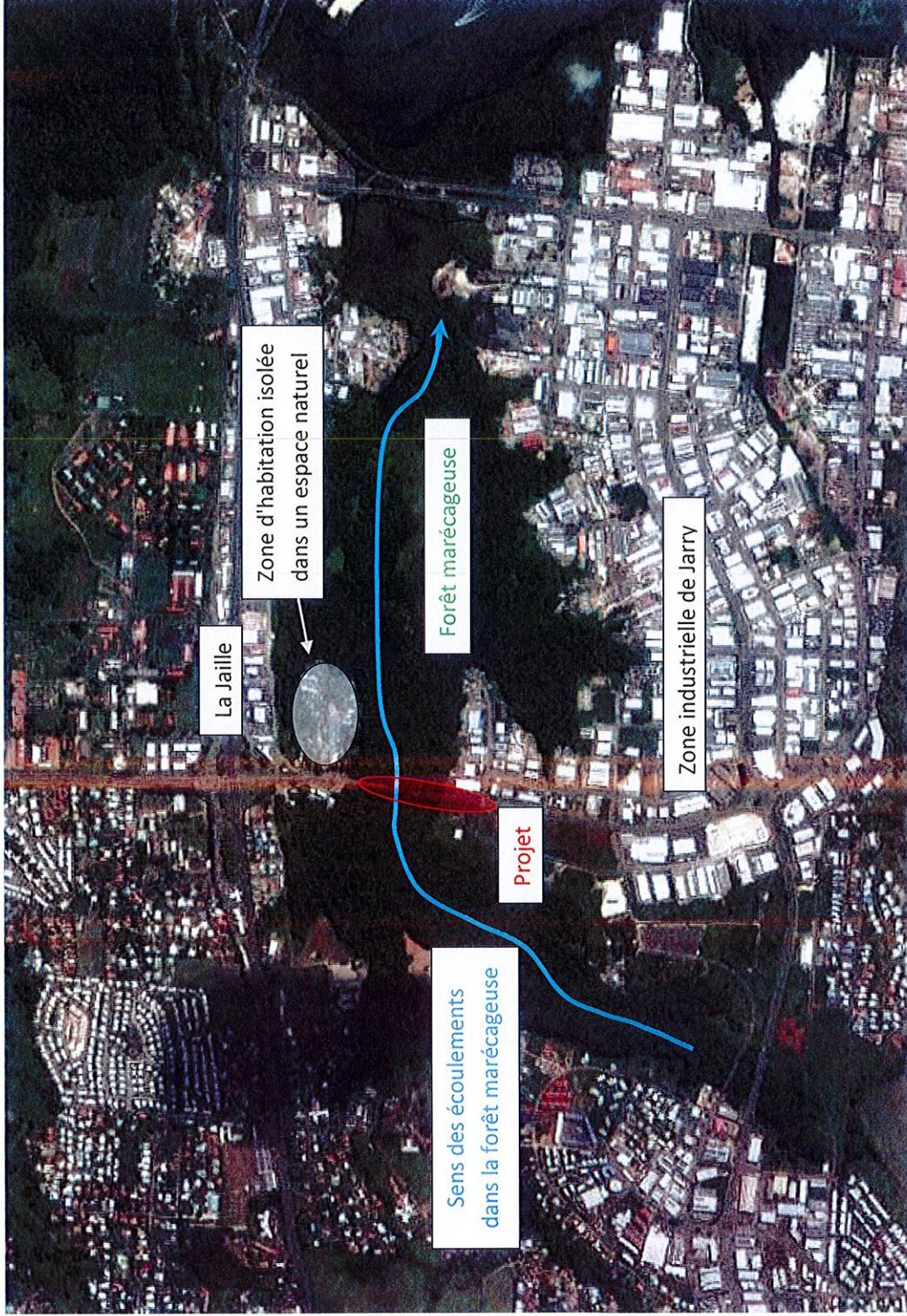
PROJET  
NOM  
NATURE  
DATE



ASSOCIATION DES  
CONSEILS DÉPARTEMENTAUX  
DE LA GUADELOUPE



Abords du projet sur fond de photo aérienne (Google Earth 2014)



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

---

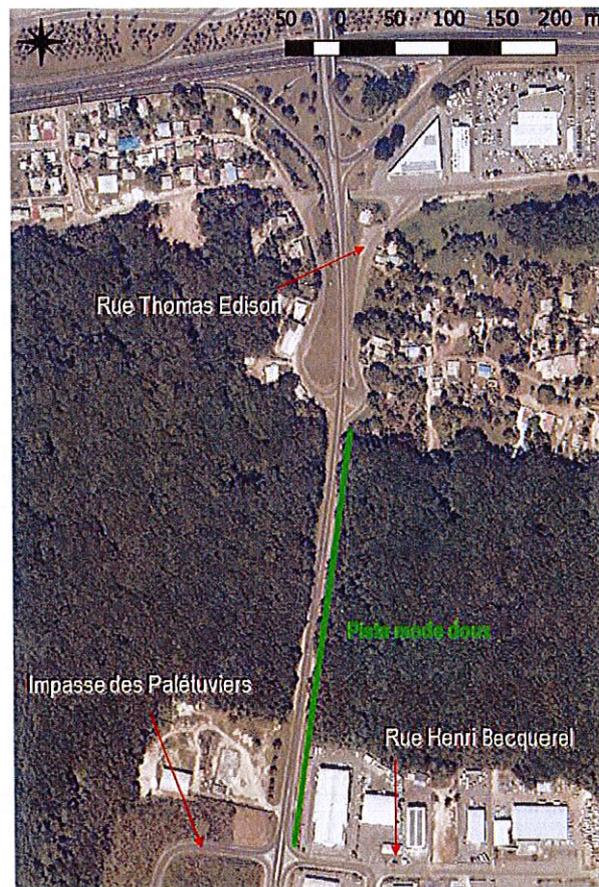
## Annexe à la demande concernant le projet de mise à 2\*2 voies de la RD32 porté par le Conseil Départemental de la Guadeloupe

### *Description des mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement (rubrique 6.4 du Cerfa 14734\*03)*

#### Amélioration des déplacements

Un des objectifs du projet est d'améliorer les conditions de circulation des automobilistes sur cet axe majeur. Afin d'améliorer également les conditions de déplacement des modes doux, des réflexions sont en cours pour évaluer la possibilité de mettre en place une piste dédiée à ces déplacements. Des échanges avec la commune ont déjà eu lieu à ce sujet.

Ainsi, il pourra être envisageable de mettre en place une piste commune (cycle/piéton) à l'Est de la 2\*2 voies permettant une connexion entre la zone industrielle (vers la rue Henri Becquerel) et le quartier Sud de la Jaille (vers la rue Thomas Edison).



Février 2017

### Gestion des eaux pluviales

Le projet permettra une mise en sécurité de cette entrée principale de Jarry par la mise en place d'un ouvrage de franchissement dimensionné pour une période de retour centennale. Le maître d'ouvrage s'engagera à mettre en place un suivi régulier de l'entretien de cet ouvrage afin d'éviter toute obstruction de celui-ci.

D'un point de vue qualitatif, des réflexions sont menées pour évaluer la possibilité d'abattre la pollution des eaux pluviales transitant par le projet. Des dispositifs permettront notamment un abattement de la pollution chronique ainsi qu'un évitement de la pollution accidentelle.

### Incidences sur la forêt marécageuse

La définition du projet a pris en compte la présence de la forêt marécageuse de part et d'autre de la voie. Ainsi, afin d'éviter au maximum l'impact de celui-ci sur cette zone naturelle, le dimensionnement des voies a été proposé à minima.

De plus, la mise en place du projet nécessitant l'abattage de quelques arbres en bordure de la RD32, il sera proposé d'identifier les possibilités de reboisement des zones humides impactées.

Cela pourrait être l'occasion de réhabiliter des zones de forêt marécageuse. Des échanges avec l'ONF sont en cours afin d'évaluer ces possibilités.